

# DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

----

Commune  
de  
BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un Mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 24 Mai 2018.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 26 – REPRESENTES : 3.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, MM. BROUTIN Ludovic et COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Nolann, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PAITIER Christophe, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PONTAC Serge et RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

**EXCUSES** : Mme CAMELIN Christine (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : M. Florent TANI et Mme Laurence PELÉ LEGOUX.

<b>OBJET</b> :	<i>Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux.</i>
----------------	-------------------------------------------------------------------------------------------

N° 2018 / 05 / 02

*La commission d'élus consultée sur l'emploi des crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) s'est réunie le 24 Novembre 2017 pour déterminer les catégories d'opérations prioritaires, qui pourront être subventionnées en 2018, ainsi que les taux applicables à ces opérations.*

*Parmi les catégories d'opérations pouvant être subventionnées, figure les actions de « construction, restructuration, mise aux normes, entretien de bâtiments publics : mairies ».*

*Le plafond de dépenses subventionnables est fixé à 1 000 000 € HT et le taux de subvention compris entre 25% et 35%.*

*Seules les opérations prêtes à démarrer en 2018 et susceptibles de se réaliser dans un délai maximum de quatre ans sont retenues.*

*Par délibération du 25 janvier 2018 le Conseil Municipal a sollicité l'octroi d'une subvention au titre de la DETR 2018, pour la restructuration, mise aux normes, rénovation du rez-de-chaussée de la Mairie.*

*L'enveloppe de travaux en phase APS, communiquée le 25/01/2018 était la suivante :*

*Coût prévisionnel HT des travaux : 367 974 € H.T (chiffrage phase APS).*

*Coût prévisionnel HT de la maîtrise d'œuvre : 31 100 €.*

*TOTAL prévisionnel : 399 074 € HT.*

.../...

Lors des arbitrages budgétaires 2018, l'enveloppe des travaux a été approuvée à hauteur de 40 000€ TTC. L'architecte en charge du projet a été invité à proposer un réaménagement compatible avec cette enveloppe, donnant priorité à l'aménagement de l'accueil au public et la création d'un bureau supplémentaire au RDC, intégrant la problématique de mise aux normes et de renforcement de la confidentialité nécessaire au traitement de certains dossiers. Enfin, un certain inconfort acoustique et thermique a été constaté et pourrait être traité.

Par courrier du 30 mars 2018, Madame la Préfète de la Région Pays de la Loire, Préfète du Département de Loire-Atlantique, a notifié l'octroi d'une subvention de 35% du coût total prévisionnel.

Au regard de l'enveloppe ajustée et après discussions avec les services de la Préfecture, le taux de subvention pourrait être maintenu sur le coût révisé des travaux.

Suite à une réunion technique, le maître d'œuvre a proposé un chiffrage correspondant à la commande faite par la collectivité : aménagement de l'accueil (déplacement, banque d'accueil....) et création d'un nouveau bureau (cloisons, câblages, plâtrerie, menuiserie...) :

**Coût travaux 72 855,80 € HT 87 426,96€ TTC**

Le montant de la subvention susceptible d'être alloué s'élève à 25 510€ (35% du coût HT des travaux).

PLAN DE FINANCEMENT :

<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Travaux HT : 72 855,80 €	DETR : 25 510€ Autofinancement : 47345,80 €
<b>TOTAL HT : 72 855,80 €</b>	<b>TOTAL : 72 855,80 €</b>

*Vu le Code de Collectivités Territoriales,  
Vu le plan de financement,*

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

*APPROUVE le plan de financement*

*SOLLICITE l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2018, pour la restructuration - mise aux normes -rénovation de la Mairie.*

*AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention et à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 1<sup>er</sup> Juin 2018,  
Le Maire,



**Acte à classer**

CM-2018-05-02

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2018-06-01T09-44-39.00 ( MI211142635 )

Identifiant unique de l'acte :

044-214400152-20180531-CM-2018-05-02-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : 2. Demande de subvention au titre de la DETR 2018

Date de décision : 31/05/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.1. demandes de subventionsActe : 2. Demande de subvention au titre de la DETR 2018.PDF Multicanal :

Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/06/18 à 09:44

Par ATTIMONT Laetitia

Transmis

Date 01/06/18 à 09:44

Par ATTIMONT Laetitia

Accusé de réception

Date 01/06/18 à 09:51